

| Numéro résolution | Résolution | État |
|-------------------|---|----------|
| CA-2018-01-17-01 | De nommer les personnes suivantes au conseil d'administration de l'OBVRLY : M. Claude Ferron (ville de Trois-Rivières; Mme Laurence Requilé (municipalité de Saint-Paulin); M. Martin Laterreur (MRC de Maskinongé); M. Clovis Paquin (Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie). | Réalisé |
| CA-2018-01-17-02 | D'adopter les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration du 20 septembre 2017 et du 11 octobre 2017. | Réalisé |
| CA-2018-01-17-03 | D'autoriser un projet-pilote de caractérisation des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées avec 1 ou 2 municipalités du territoire pour l'été 2018 et effectuer un suivi auprès du conseil d'administration à l'automne afin de déterminer les suites du projet. | En cours |
| CA-2018-01-17-04 | D'entériner les démarches réalisées pour le déménagement de l'Organisme et la gestion de la comptabilité, y compris pour la gestion des taxes; D'autoriser Francis Clément à modifier la fréquence de réclamation des taxes de l'Organisme pour une fréquence trimestrielle. | Réalisé |
| CA-2018-01-17-05 | D'entériner les chèques 2 800 à 2 817, les retraits directs, transferts, paiements de factures et remises gouvernementales entre le 6 septembre 2017 et le 3 janvier 2018. | Réalisé |
| CA-2018-01-17-06 | Que la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »); Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que les intérêts et des frais applicables; Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités; Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes; Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant; Nom des personnes désignées : Francis Clément, directeur général, 20 juin 1990; Que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation. | Réalisé |

| | | |
|------------------|--|---------|
| CA-2018-01-17-07 | <p>Nom et prénom : Clément, Francis Fonction : directeur général Trois derniers chiffres du NAS : 916 Nom et prénom : Clément, Francis, Fonction : directeur général, Trois derniers chiffres du NAS : 916, Francis Clément soit autorisé à : • consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne; • effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec; • signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas; • effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises; • consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter. J'accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus. Considérant que tous les administrateurs de la société Organisme de bassins versants des rivières du loup et des Yamachiche qui ont le droit de voter relativement aux résolutions ont signé le présent document, les résolutions sont adoptées et entrent en vigueur le 17 janvier 2018. Un exemplaire de ce document est conservé au registre de l'Organisme.</p> | Réalisé |
| CA-2018-01-17-08 | D'entériner toutes les actions de la permanence contenues dans le rapport d'activités pour la période du 7 septembre 2017 au 3 janvier 2018, incluant les signatures de contrats et d'ententes. | Réalisé |
| CA-2018-01-17-09 | De ne pas procéder à la signature de nouveaux contrats de travail avant l'adoption du cahier de l'administrateur et de la politique des responsabilités de la direction générale qui détermineront la nouvelle répartition des tâches; D'autoriser les augmentations salariales prévues à la politique de gestion des ressources humaines à compter du 1er avril 2018. | Réalisé |
| CA-2018-01-17-10 | D'autoriser Francis Clément à effectuer les démarches nécessaires (demande, embauche et administration) pour l'embauche d'un(e) stagiaire en environnement via le programme Emploi Été Canada pour l'été 2018. | Réalisé |
| CA-2018-01-17-11 | D'adopter le budget et le plan d'action 2018-2019. | Réalisé |